

Du : 6 mars 2012

Contact : Marc Aubry 06 79 40 46 67

Safran : La CFDT signe un accord de mise en place d'un PERCO pour les 37 000 salariés français du Groupe.

Pour la CFDT Safran, le PERCO est une réponse collective à la baisse constante des niveaux de pension, conséquences de l'évolution démographique, mais aussi du chômage massif, des exonérations de charges et des choix politiques de ces dernières années.

Le PERCO Safran établit une égalité d'accès à une retraite supplémentaire à tous les salariés du groupe Safran, le dispositif de retraite supplémentaire en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe (de type article 83) étant réservé jusqu'alors à la seule catégorie socioprofessionnelle des ingénieurs et cadres.

Le PERCO Safran vient compléter le dispositif d'épargne salariale en vigueur dans les sociétés du Groupe. L'offre de collecte de l'épargne retraite comprend le choix d'un gestionnaire paritaire à but non lucratif et un fonds solidaire.

Les versements des salariés sur le PERCO issus de la participation ou de versements volontaires seront complétés par un abondement (contribution entreprise) dégressif favorisant les bas salaires et les seniors. L'abondement sera à négocier tous les ans.

La mise en place du Plan d'Épargne Retraite Collectif Safran constitue une nouvelle pierre du socle social commun à tous les salariés du groupe.

Par son engagement dans cette négociation, la CFDT a pu peser sur les principales dispositions de l'accord. Signé par la CFDT le 6 février 2012, l'accord sera applicable dès le 6 mars, avant le versement de la participation.

L'actualité sociale du groupe va se focaliser désormais sur les NAO, engagées dans toutes ses sociétés.